

Volleyball Canada
Guide de Compétition 2023
Volleyball de Plage Séniors



Mise à jour juillet 2023



Table des Matières

Sommaire des nationaux de plage 2023.....	3
Covid-19 et Championnats nationaux de plage.....	3
Admissibilité et Inscription.....	3
Inscription d'une équipe.....	3
Équipes Étrangères.....	6
L' entraînement	6
Catégories d'âge	7
Règles des compétitions et informations pour les participants	7
Directives pour l'organisation d'évènements	7
Règles de Jeux.....	7
Enregistrement de l'équipe.....	7
Séances d'entraînement.....	8
Réunion de joueurs.....	8
Arbitres.....	8
Ballon de compétition et uniformes.....	9
Gestion des compétitions	10
Horaires et classement.....	10
Services Médicaux.....	12
Prix.....	12
Sanctions.....	13
Processus de Protêt et d'Appel.....	13
Repérage et Recrutement.....	14
Code de Conduite & Stratégies	15
Sport Sans Abus.....	15



Sommaire des nationaux de plage 2023

Volleyball Canada (VC) organisera les Championnats nationaux de plage Séniors, conjointement avec les Championnats nationaux de plage Jeunesse en 2023. Les deux événements se tiendront au même endroit, à Toronto (Ontario).

Date	L'enregistrement s'ouvre	Ville	Âge/Genre	Lieu
le 18 - 20 août	le 17 août	Toronto	masculin et féminin	Ashbridges Bay

Covid-19 et nationaux de plage

VC continuera de suivre les directives gouvernementales et de santé publique concernant les précautions et les mandats liés à la COVID-19. Des changements aux protocoles des événements pourraient être nécessaires en amont des championnats nationaux de 2023 pour assurer la santé et la sécurité de tous les participants. Tout changement sera souligné sur la page Web de l'événement au moment de la décision.

ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Cette section présente les critères d'inscription, de certification et d'admissibilité applicables aux Nationaux. Ces critères sont conçus pour assurer une structure de compétition équitable.

01

Inscription d'une Équipe

1.1 Joueurs : Une équipe dans n'importe quelle catégorie d'âge doit avoir deux (2) joueurs sur la liste d'équipe.

- Pour participer aux championnats nationaux de plage, chaque athlète figurant sur la liste officielle doit être inscrit en tant que joueur compétitif auprès de son PTA et de son VC. Rappel important ! Les joueurs ne peuvent être inscrits que sur une liste par événement.

1.2 Personnel de l'équipe: Il s'agit des personnes responsables de l'encadrement et/ou de la gestion de l'équipe ; les équipes seront tenues de lister le personnel de leur équipe lors du processus d'inscription.

- **Entraîneur:** La personne qui est la principale responsable de l'entraînement de l'équipe. Cette personne doit disposer d'une attestation conforme aux exigences de VC en matière de sécurité du sport (voir la Section 3). Si l'équipe ne dispose pas d'un entraîneur qui voyage avec elle pour les Championnats nationaux de plage, elle peut laisser cette section vide.
- **Personne-ressource :** Chaque équipe doit inclure une personne-ressource pendant le processus d'inscription. Cette personne sera responsable des communications entre l'équipe et VC. Cette personne ne sera pas listée sur la liste officielle et ils ne recevront pas d'accréditation à moins qu'elle occupe un autre rôle (ex. : entraîneur).



1.3 Inscription Adhésion: Tous les participants doivent suivre le processus d'inscription de leur APT. En adhérant à leur APT, les participants sont automatiquement inscrits auprès de VC. Seuls les membres en règle peuvent participer aux compétitions autorisées ou organisées par une APT ou par VC.

1.4 Province/Territoire de résidence : Chaque joueur(euse)/équipe doit adhérer à l'association de sa province ou de son territoire de résidence. Toute joueur(euse)/équipe souhaitant s'inscrire à une autre association doit obtenir l'approbation de VC et des deux (2) APT concernées. De plus, aucun joueur(euse)/équipe n'est autorisé à s'inscrire avec plus d'un APT en même temps. Les joueurs qui souhaitent changer de PTA en milieu de saison doivent recevoir l'approbation de VC et des APT impliqués.

1.5 Participer aux Championnats nationaux de plage avec athlète d'un autre APT Si deux athlètes, appartenant à des APT différentes, souhaitent s'inscrire ensemble en tant qu'équipe aux Championnats nationaux de plage, voici la procédure à suivre :

- Soumettre une demande de participation : Les joueurs doivent soumettre un formulaire de demande de participation à VC. VC fera ensuite un suivi auprès des deux (2) APT concernées pour obtenir une approbation. Les contacts de l'équipe recevront un courriel sous cinq (5) à sept (7) jours ouvrables, dans lequel ils seront informés des résultats de leur demande.

Tous les formulaires de demande se trouvent sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

- Inscription aux Championnats nationaux de plage : Une fois l'approbation reçue de VC, les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage.

Remarque : Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de recevoir l'approbation finale de VC. Toutefois, toute équipe qui se voit refuser ou qui ne soumet pas sa demande à VC avant la date limite de retrait de l'événement, sera exclue du tirage au sort et son remboursement sera sujet à des frais d'administration.

1.6 Championnats provinciaux : Tous les athlètes qui désirent participer aux championnats nationaux de plage doivent participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT) respective. Des dérogations peuvent être accordées dans les cas suivants :

- a) Circuit de la NORCECA ou FIVB
- b) Coupe Canada
- c) Programmes d'équipe provinciale
- d) Jeux du Canada
- e) Membre de l'équipe nationale
- f) Des circonstances atténuantes qui seront évaluées au cas par cas

Tout athlète désirant faire une demande d'exemption doit remplir le formulaire d'exemption et présenter sa demande avant le **mercredi 9 août**. Le formulaire se trouve sur la page de l'événement des Championnats nationaux de plage.

1.7 Âge minimum : Tous les athlètes, les entraîneurs et les responsables figurant sur la liste officielle Championnats national de plage Senior doivent avoir au moins 18 ans.



1.8 Dates d'inscription :

Les inscriptions se font selon la règle du premier arrivé, premier servi. Les équipes peuvent s'inscrire aux Championnats nationaux de plage avant de participer au championnat de leur association provinciale ou territoriale (APT).

	Date d'inscription	Heure
Ouverture de l'inscription	13 juin	12h00 HNE
Date limite de l'inscription lève-tôt	11 juillet	17h00 HNE
Date limite d'inscription	6 août	23h59 HNE

1.9 Frais d'inscription

	Frais d'équipe
Prix d'une inscription lève-tôt	267 \$
Prix régulier	317 \$

Les inscriptions tardives, reçues après la date limite d'inscription, sont soumises à des frais d'inscription de 50 \$ (par équipe). Volleyball Canada se réserve le droit d'accepter des équipes après la date limite si cela profite au tirage au sort du tournoi ou de refuser l'inscription tardive des équipes si cela nuit au tirage au sort du tournoi.

1.10 Conditions d'entrée minimales : VC se réserve le droit de combiner ou d'annuler tout groupe d'âge avec moins de huit (8) équipes inscrites. Dans ces situations, les joueurs auraient la possibilité de se retirer avec un remboursement complet ou d'augmenter une catégorie d'âge.

1.11 Liste d'attente : Si la catégorie d'âge/de genre à laquelle vous voulez vous inscrire est déjà complète, nous vous encourageons fortement à inscrire votre équipe sur la liste d'attente. Si des places s'ajoutent ou si une équipe se retire du tournoi, la première équipe inscrite sur la liste d'attente sera contactée en premier, et ainsi de suite. Seules les équipes inscrites sur la liste d'attente auront la possibilité de participer à l'événement.

L'inscription à la liste d'attente est gratuite. Le paiement sera exigé seulement quand vous confirmerez votre présence à l'événement.

1.12 Politique d'annulation :

Les équipes qui se retirent des nationaux seront admissibles à un remboursement selon les échéanciers suivants :

Date	Remboursement
Avant la date de clôture des inscriptions	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration
Après la date de clôture des inscriptions : l'équipe est remplacée par une équipe sur liste d'attente	Frais d'inscription moins 350 \$ de frais d'administration
Après la date limite d'inscription : l'équipe n'est PAS remplacée par une équipe sur liste d'attente	Aucun remboursement

1.13 Changements de partenaire : Les équipes peuvent demander de procéder à des changements à leur formation en remplissant un formulaire de demande de changement à la formation sur le site Web de l'événement. Les modifications à la formation seront permises jusqu'à la date limite d'inscription pour



l'événement. Une fois cette date passée, les changements seront uniquement acceptés dans des circonstances extraordinaires.

1.14 Restrictions : Seules les équipes de clubs peuvent participer aux nationaux de VC. Les équipes provinciales, territoriales ou étrangères ne peuvent le faire, à moins d'avoir reçu l'autorisation du Comité des national des plages.

1.15 Événements non sanctionnés : Toutes les équipes qui participent à une épreuve non sanctionnée à l'extérieur du Canada pourrait être considérée comme non admissible au nationaux.

1.16 Admissibilité : Toutes les équipes (y compris chaque individu sur la liste officielle) doivent satisfaire aux critères minimaux suivants pour pouvoir participer aux nationaux de plages :

- Être membre en règle de leur APT et de VC.
- Toute équipe étrangère qui souhaite participer aux nationaux doit être membre en règle de sa propre fédération nationale (voir section 2.0).
- Participer au championnat provincial ou territorial de leur APT. (à moins qu'une demande d'exemption ait été soumise et approuvée.)
- Répondre à toute autre exigence d'inscription de leur APT et de VC.

2.0

Équipes Étrangères

2.1 Restrictions applicables à la participation : Les équipes étrangères qui veulent participer aux nationaux de VC devront recevoir l'approbation de leur fédération. Chaque équipe étrangère doit présenter à VC une lettre officielle de la part de leur fédération qui stipulera que l'équipe est bel et bien inscrite et en règle. Chaque équipe étrangère participante devra acheter une assurance médicale et une assurance voyage; et se conformer aux protocoles d'inscription de VC.

2.2 Inscription: Les équipes étrangères devront s'inscrire à l'événement auquel elles veulent participer en passant par le site Web de VC. L'inscription ne sera complétée qu'une fois que VC aura présenté une confirmation finale indiquant que l'équipe étrangère a été acceptée pour participer à l'événement. La confirmation sera fournie par écrit dans les quatorze (14) jours suivant l'inscription.

** VC se réserve le droit de refuser l'inscription d'une équipe étrangère en fonction des limites d'inscription de la compétition.*

Pour en savoir plus au sujet des inscriptions provinciales pour les équipes étrangères, consulter le [guide pour les équipes et les joueurs étrangers](#).

2.3 Classement : VC utilise le système de points senior pour classer toutes les équipes pour les championnats nationaux de plage. Veuillez-vous reporter à la *section 13.4 Calcul des points à des fins de classement* pour plus d'informations.

3.0

L'entraînement

3.1 L'entraînement n'est pas autorisé aux championnats nationaux seniors.

3.2 Volleyball Canada définit l'entraînement comme un conseil, une instruction ou une aide extérieure de quelque nature que ce soit apporté à une équipe/un joueur.



4.0

Catégories d'âge

Les Championnats nationaux de plage Séniors comportent deux épreuves en 2023 : Tournoi pour hommes et tournoi pour femmes. Tous les participants à la division du tournoi doivent avoir au moins 18 ans au 31 décembre 2023. Il n'y a pas d'âge maximum.

Règles des compétitions et informations pour les participants

Cette section décrit les règles qui régissent les nationaux au-delà du livre de règlements de volleyball d'intérieure. En outre, des informations générales et des directives pour les participants et les spectateurs sont couvertes ici.

5.0

Directives pour l'organisation d'événements

5.1 Pour qu'un événement soit reconnu comme un Championnat national de volleyball de plage, VC exige la participation d'un minimum de huit (8) équipes de trois (3) APT pour les événements U14 à U19.

5.2 VC se réserve le droit d'annuler ou modifier tout événement qui ne satisfait pas aux critères ci-dessus.

6.0

Règles de Jeu

Les règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB seront utilisés à l'exception des variations de Volleyball Canada. Quelques variations notables pour les jeunes sont incluses ci-dessous. Veuillez consulter le site Web de Volleyball Canada pour une description complète de toutes les variations des règlements.

6.1 Caméras et trépieds

Les équipes sont autorisées à enregistrer des matches

- Les trépieds ne sont pas autorisés sur le terrain de sport
- Les caméras sur trépieds ne peuvent pas être laissées sans surveillance
- VC n'est pas responsable des dommages causés à la caméra vidéo ou à l'équipement associé
- VC se réserve le droit de restreindre / d'interdire l'enregistrement de matches pour des raisons de sécurité et / ou pour d'autres raisons



7.0

Enregistrement de l'équipe

7.1 L'enregistrement des équipes aura lieu la veille du jour 1 de la compétition et le matin du jour 1. Veuillez vous référer aux dates/heures d'enregistrement spécifiques à l'événement ci-dessous:

Dates	Heures
Jeudi 17 août	13 h à 19 h (HE)
Vendredi 18 août	8 h à 8 h 45 (HE)

7.2 Toutes les équipes doivent s'enregistrer aux dates et heures indiquées ci-dessus.

7.3 Les athlètes, ou leur représentant d'équipe désigné, devront effectuer les tâches suivantes lors de l'enregistrement de l'équipe :

- Assumer la responsabilité des hauts de compétition des joueurs
- Fournir une reconnaissance écrite que l'équipe comprend et doit participer aux Championnats nationaux de plage conformément aux dispositions suivantes :
 - Guide de compétition des Championnats nationaux de plage 2023 de Volleyball Canada
 - Livre de règlements officiels de volleyball de plage de la FIVB et variations des règlements de Volleyball Canada
 - Code de conduite de VC
 - Lignes directrices sur les commotions cérébrales de VC

8.0

Séances d'entraînement

Les équipes peuvent profiter des terrains d'entraînement sur le site de l'événement, disponibles de 13 h 00 à 17 h 00 la veille du premier jour de la compétition (le jour même de l'ouverture de l'enregistrement). Les terrains sont attribués selon la règle du premier arrivé, premier servi.

Les équipes doivent fournir leurs propres ballons pour l'entraînement. Une quantité limitée de ballon sera accessible à la location. Veuillez-vous référer à la page Web de l'événement pour plus détails.

9.0

Réunion des joueurs

Il n'y aura pas de réunion des joueurs aux Championnats nationaux de plage Séniors.

10.0

Arbitres

10.1 Arbitres de VC

Tous les matchs à la ronde seront dirigés par un (1) arbitre. Les matchs éliminatoires seront dirigés par deux (2) arbitres.



10.2 Mission de marquage des points des équipes

Toutes les équipes participant aux Championnats nationaux de plage doivent aider à compter les points tout au long du tournoi. Un calendrier sera publié, détaillant les dates auxquelles les équipes jouent et celles auxquelles elles doivent aider à compter les points chaque jour. Les équipes doivent noter que cela inclut les fonctions de marquage des points pour un (1) match après le match où vous êtes éliminé du tournoi.

Le manquement à se présenter à une mission qui vous est attribuée entraînera une amende de 50 \$ pour l'équipe. Si une équipe n'est pas en mesure de mener à bien sa mission de marquage de points, elle doit désigner une autre équipe pour le faire en son nom et informer la tente de commandement dès que possible de ce changement.

11.0

Ballon de compétition et uniformes

11.1 Ballon de jeu officiel

Le ballon officiel des Championnats nationaux de plage est le Mikasa BV550C.

Des ballons de jeu seront fournis pour tous les matchs. Les équipes doivent fournir leurs propres ballons d'échauffement.

11.2 Hauteur du filet

Équipes féminines	Équipes masculines
2,24 m	2,43 m

11.3 Largeur de la ligne : Pour les compétitions de VC, la largeur des lignes est de 2,5 à 8,0 cm.

11.4 Uniformes de compétitions

- L'équipement d'un(e) joueur(euse) est composé d'un maillot et de shorts/culotte.
- Toutes les équipes inscrites aux Championnats nationaux de volleyball de plage recevront un haut de compétition qui doit être porté à tous les matchs. Les demandes de tailles et de style peuvent être faites pendant le processus d'inscription.
 - Femmes : les joueuses pourront choisir entre un haut de style brassière ou de style débardeur.
 - Hommes : les joueurs recevront un débardeur.
- Il est fortement recommandé que les shorts/culottes des équipes soient de même style et de même couleur.

Autres options d'uniforme : En plus des hauts de compétition fournis par VC, les équipes peuvent porter des hauts de style débardeur ou brassière achetés dans le cadre de la prévente en ligne ou sur place à la tente de produits. Si les athlètes portent des uniformes qui ne respectent pas ces exigences, ils devront se changer afin de porter les vêtements fournis par VC.

11.5 Uniformes par temps froid :

Par temps froid et humide, les athlètes sont autorisés à porter des vêtements supplémentaires de type compression sous leur uniforme d'équipe. Ces articles doivent être de même style, tissu et couleur pour les deux athlètes.



L'approbation doit être accordée par les arbitres ou par le comité du tournoi de VC.

12.0

Gestion des compétitions

Tous les horaires et les résultats de compétition doivent être accessibles sur le portail de gestion des résultats du tournoi. Veuillez-vous référer à la page Web avant l'événement pour obtenir d'autres détails.

Tous les matchs seront enregistrés sur des feuilles de match.

13.0

Horaires et classement

13.1 Tirage au sort

Chaque nationale de plage varie d'une ville et d'une catégorie d'âge à l'autre, selon les lieux de compétition et le nombre de terrains disponibles. De multiples variables pouvant influencer l'organisation des tournois, VC a élaboré un ensemble de principes pour régir la façon dont les tirages seront structurés.

- Meilleur des trois manches
- Maximum de trois matchs par jour
- Maximum d'un match consécutif par jour

13.2 Format

Pour les hommes et les femmes, la compétition se déroulera en deux étapes : les tournois préliminaires et les éliminatoires à élimination unique.

Lors des tournois préliminaires, les équipes seront réparties en poules et suivront un format de tournoi à la ronde. Toutes les équipes passeront ensuite à un tournoi d'élimination unique.

* VC se réserve le droit de modifier le format, en fonction du nombre d'équipes inscrites. Toutes les équipes sont assurées de participer à leur tournoi à la ronde et de jouer au moins un match d'éliminatoires.

13.3 Procédure de bris d'égalité

Classement de fin de tournoi de poule : L'égalité entre les équipes dans le cadre du tournoi de poule est brisée par les procédures suivantes, par ordre de priorité. SEULES les équipes à égalité sont prises en considération.

Égalité entre 2 équipes :

- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Résultat du match en face-à-face

Égalité entre 3 équipes ou plus :



- L'équipe présentant le meilleur ratio de points d'échange dans les matchs entre les équipes à égalité;
- L'équipe présentant le ratio de points d'échange le plus élevé dans les matchs entre toutes les équipes de la poule;
- Si l'égalité persiste, le classement est déterminé par le classement du tournoi.

Classement précédant l'événement : Veuillez consulter la Section 13.4.

13.4 Calcul des points à des fins de classement

La méthode de calcul suivante est utilisée pour déterminer le classement d'une équipe aux Championnats nationaux de plage Séniors.

- Les points de classement individuel des athlètes sont attribués à chaque athlète inscrit, en utilisant le système de points sénior.
- Les points de classement de l'équipe seront ensuite calculés selon la formule suivante :
 - $\text{points de classement de l'athlète 1} + \text{points de classement de l'athlète 2} / 2 = \text{points de classement de l'équipe}$
- VC affectera des rangs et classera ensuite les équipes et les têtes de série dans l'ordre des points de classement des meilleures équipes aux points de classement des équipes les moins bien classées.

Les athlètes auront accès à leurs points de classement individuels sur la page Web de l'événement au plus tard trois (3) jours ouvrables avant l'événement. Il est de la responsabilité de chaque athlète de vérifier le total de ses points.

Pour consulter la liste des événements accumulant des points, veuillez consulter le document sur le système de points sénior sur la page Web de l'événement.

Volleyball Canada se réserve le droit de modifier le classement afin d'offrir la meilleure expérience de compétition possible aux équipes participantes.

13.5 Horaire de compétition

VC s'efforce de publier une ébauche des horaires au plus tard le mercredi avant la date du début de l'événement. Les ébauches d'horaires sont sujettes à changements et ne sont pas finales jusqu'à ce que la période d'enregistrement soit terminée. Quand les horaires finaux sont publiés, aucun changement ne pourra être fait pour des retraits. Tous les horaires seront publiés sur le site Web du tournoi et dans le système de gestion des résultats du tournoi.

La responsabilité de vérifier l'horaire final revient aux athlètes pour s'assurer d'être à temps pour leurs matchs.

13.6 Pauses prévues

Volleyball Canada tentera de prévoir au moins une pause pour toutes les équipes, chaque jour du tournoi. Toutefois, si à un moment quelconque, le jeu devait prendre du retard, ces pauses seront effectuées de manière à ce que tous les matchs se terminent avant 17 heures, heure à laquelle le contrat de location de Volleyball Canada à Ashbridges prend fin. Il est de la responsabilité de chaque joueur de s'assurer qu'il est au courant des matchs sur le terrain et de l'ordre de jeu, afin qu'il soit prêt pour son match.

13.7 Défection ou forfait



Les équipes sont censées commencer leur match à l'heure et conformément à l'horaire prévu. Si une équipe ne se présente pas dans les 10 minutes suivant l'heure de début, leur première manche sera automatiquement perdue. Après les 10 minutes suivantes, le match entier sera perdu par forfait.

14.0

Services Médicaux

Des services médicaux seront offerts gratuitement à toutes les équipes participantes par des thérapeutes agréés en sport. Les services aux athlètes comprennent les premiers secours, la gestion des commotions cérébrales, ainsi que l'application de ruban athlétique adhésif.

14.1 Gestion des commotions cérébrales

Toutes les équipes participant aux nationaux de plage sont tenues de suivre le protocole de VC en matière de commotions cérébrales. Vous trouverez de plus amples informations sur ce protocole dans la [Section politique](#) du site Web de VC.

Tout athlète soupçonné de souffrir d'une commotion cérébrale est fortement encouragé à rencontrer l'équipe médicale sur place pour y subir une évaluation de la commotion cérébrale au moyen de l'Outil de reconnaissance des commotions cérébrales (CRT 5). Si l'athlète ne passe pas l'examen médical, il sera retiré du jeu.

14.2 Temps morts médicaux

Les athlètes seniors ont droit à un (1) temps mort médical par athlète et par tournoi.

Tous les temps morts médicaux doivent être supervisés par l'un des thérapeutes sportifs du tournoi. Les joueurs ne sont pas autorisés à quitter l'aire de jeu pendant un temps mort médical. Les joueurs ont droit à un maximum de cinq (5) minutes au total pour un temps mort médical, le temps commençant à partir du moment où le thérapeute sportif arrive sur le terrain.

Si un athlète se blesse ou tombe malade pendant le tournoi et ne peut donc pas continuer à participer, aucun remboursement ne sera effectué. Les points seront attribués jusqu'au moment du retrait du tournoi. Si la blessure ou la maladie survient avant le tournoi, vous pouvez espérer un remboursement des frais du tournoi. Pour de plus amples détails sur les retraits, veuillez consulter la Section 1.14.

Pour consulter la politique d'arrêt de jeu pour raisons médicales dans son intégralité, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

14.3 Anti-dopage :

Selon les lignes directrices du Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES), et un athlète canadien en compétition au niveau national ou international est susceptible de subir un test de dépistage de substances interdites ou illégales. Il échoit à l'athlète de connaître les politiques anti-dopage du CCES et de les respecter. Pour obtenir d'amples renseignements, veuillez consulter leur site Web : www.cces.ca

15.0

Prix

15.1 Les prix suivants seront attribués lors de tous les événements de nationaux de plage :

- Prix en argent : la valeur totale de la bourse s'élève à 20 000 \$ (10 000 \$/genre)
- Médailles: Les médailles de 1re, 2e et 3e positions pour la section de championnat



15.2 Cérémonie de remise des prix – Section de championnat :

Les équipes participantes à la section de championnat recevront leurs médailles, prix et récompenses supplémentaires associés à la section de championnat, pendant la cérémonie de remise des prix. Les cérémonies de remise des prix auront lieu le dernier jour de la compétition, à la fin du dernier match ou peu de temps après celui-ci. Les équipes devraient consulter les pages Web des nationaux de plage pour en savoir plus sur les horaires et des emplacements des cérémonies.

16.0

Sanctions

16.1 Toute équipe ou individuelle s'expose à des sanctions, notamment des amendes, si elle commet l'une des infractions suivantes aux nationaux de plage:

- Un lieu d'hébergement ou de compétition est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- Le matériel du tournoi est délibérément endommagé par un membre de l'équipe.
- L'équipe contrevient d'une quelconque façon au code de conduite de VC.
- Le livre des règles de la FIVB ou les variations des règles de Volleyball Canada sont enfreints de quelque façon que ce soit.
- L'équipe manque à ses obligations envers les organisateurs de l'événement. Si, pour quelque raison que ce soit, votre équipe ne peut participer à un événement auquel elle est inscrite ou ne peut assister à un de ses matchs, elle doit en aviser un représentant de VC dès que possible.
- Toute autre infraction que les officiels de la compétition jugent préjudiciable à l'événement et/ou à ses participants

16.2 En plus des sanctions pour les infractions énumérées ci-dessus, VC applique à tous les nationaux de plage les frais suivants :

- 50,00 \$ pour une annulation avant la date limite de confirmation des équipes; voir la section 1.14 pour une liste complète des frais de retrait;
- 50,00 \$ comptant pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation d'un protêt officiel.
- 50,00 \$ pour avoir manqué une affectation d'arbitre ;

16.3 Toute équipe ou tout club sanctionné pour une infraction liée aux nationaux perd son statut de membres en règle de VC et de son APT. Pour le retrouver, l'équipe ou le club doit payer la totalité de l'amende à VC. Toute équipe ou tout club qui perd son statut de membres en règle ne peut s'inscrire aux événements autorisés par son APT ou par VC.

17.0

Processus de Protêt et d'Appel

17.1 Tout protêt ou appel aux nationaux de plage sera évalué par un jury de compétition composé des membres suivante:

- Un membre du Comité national des plages ou un délégué autorisé;



- Un représentant du comité organisateur;
- Un arbitre en chef du Comité national des arbitres ou un délégué autorisé.

Un membre du jury de compétition ou un délégué autorisé sera présent à chaque lieu de compétition.

17.2 Le jury de compétition est l'autorité ultime nationale de plages: ses décisions priment toutes les autres et sont sans appel. Il a pour mandat d'évaluer les plaintes et de rendre des décisions sur les questions techniques et les problèmes d'organisation. Le jury de compétition peut être appelé à se prononcer entre autres sur :

- Les protêts;
- L'admissibilité des joueurs;
- Les uniformes;
- Les spectateurs;
- Les surfaces de jeu;
- Les horaires et les tirages.

17.3 Types de décisions pouvant faire l'objet d'un protêt ou d'un appel :

- Une décision de l'arbitre qui a appliqué incorrectement les règles ou règlements peut faire l'objet d'un protêt.
- Une mauvaise décision du marqueur concernant l'ordre de rotation des joueurs ou le pointage peut faire l'objet d'un protêt.
- Un aspect technique des conditions du match (météo, lumière, etc.).
- Une décision de l'arbitre concernant les actions de jeu (ex. : manipulation du ballon ou comportement incorrect) ne peut faire l'objet d'un protêt.
- Le protêt sera accepté ou rejeté par le jury du tournoi avant la reprise du jeu.

17.4 Pour déposer un protêt officiel ou en appeler officiellement d'une décision, le capitaine doit s'adresser immédiatement au premier arbitre, qui doit ensuite indiquer au marqueur qu'une réclamation a été formulée.

Un montant de 50 \$ en argent devra être fourni immédiatement pour la convocation du jury de compétition aux fins d'évaluation du protêt. Si le protêt est retenu, l'argent sera remis à l'équipe; si toutefois il est rejeté, l'argent servira au développement des arbitres.

17.5 En cas d'incident pendant un match, la réclamation doit être déposée au moment de l'incident, avant que le jeu reprenne. Pour prendre connaissance de la politique sur les réclamations, veuillez vous reporter à la page des politiques sur le site Web de VC.

18.0

Repérage et Recrutement

Tout recruteur doit respecter les règlements imposés par [USport](#) et la CCAA ou tout organisme universitaire ou collégial, VC ne fera pas de vérification excessive. VC se donne le droit de demander aux recruteurs de quitter les lieux si ces politiques ne sont pas respectées.



19.0

Code de Conduite & Stratégies

Tous les participants aux Championnats nationaux de plage doivent respecter les politiques et les directives établies par Volleyball Canada. Toute violation de ces politiques est sujette à des amendes et/ou des sanctions telles que décrites dans la [politique en matière de plaintes et de discipline de Volleyball Canada](#).

Vous trouverez ci-dessous quelques-unes des principales politiques liées à la compétition pour les Championnats nationaux de plage :

19.1 [Code de conduite](#)

19.2 [Interruption de jeu](#)

19.3 [Chaleur extrême](#)

19.4 [Politique anti-dopage](#)

Pour une liste complète de toutes les politiques de Volleyball Canada, veuillez consulter le [site Web de VC](#).

20.0

Sport Sans Abus

VC s'engage à offrir à tous les participants un environnement sportif sécuritaire et sans abus. Pour plus d'informations, nos politiques et nos ressources, [veuillez cliquer ici](#).

Rapports sur le sport sécuritaire

VC applique une politique de tolérance zéro pour tout type de maltraitance. Chaque personne est tenue de signaler les cas de maltraitance ou de soupçons de maltraitance à VC ou à une association provinciale et territoriale afin que ces situations puissent être traitées rapidement.

Pour plus d'informations, s'il vous plaît voir le [Safe Sport Vue d'ensemble processus de plainte](#). Les rapports peuvent être adressés au Ligne d'assistance du sport Canadien - 1-888-837-7678 ou par courriel info@abuse-free-sport.ca ou par voie électronique via [sport sans abus](#).

Éducation

VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent le nouveau module de formation sur la sécurité dans le sport, disponible sur le [site Web de l'Association canadienne des entraîneurs](#).

À compter du 1er avril 2020, toute personne associée à une organisation financée par Sport Canada devra suivre une formation sur la conduite à adopter pour prévenir et contrer la maltraitance. Cela inclut les entraîneurs, les arbitres, les parents de jeunes athlètes, le personnel et les contractuels du domaine de la haute performance ainsi que tout le personnel administratif et les bénévoles, qu'ils aient ou non un contact direct avec les athlètes.



VC exige que toutes les personnes impliquées dans ce sport à travers le pays suivent un module d'apprentissage en ligne sur le sport sécuritaire approuvé :

1. [Respect et sport pour leaders d'activité](#) –ce cours sensibilise les leaders et entraîneurs œuvrant auprès des jeunes, les officiels et participants à reconnaître, comprendre et réagir aux problèmes d'intimidation, d'abus, de harcèlement et de discrimination.
2. Formation sur la sécurité dans le sport de l'[Association canadienne des entraîneurs](#) - ce module d'apprentissage en ligne donne à tous les participants les outils nécessaires pour reconnaître, contrer et prévenir la maltraitance dans le sport. Le module s'aligne sur les principes du Code de conduite universel pour prévenir et contrer la maltraitance dans le sport.

Gestion des risques

Tous les entraîneurs, les membres du personnel, les bénévoles, les arbitres, et les membres de l'équipe de soutien intégré (ESI) participant aux activités de l'équipe nationale au Canada et à l'étranger doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des risques. Ces exigences sont aussi en place pour toutes les mêmes personnes impliquées dans les compétitions nationales de VC. Ces exigences s'appliquent à toutes les disciplines.

Volleyball Canada est partenaire avec Sterling Talent Solutions, qui offre un service en ligne de vérification des antécédents criminels à l'échelle canadienne. IL s'agi' d'une vérification plus sécuritaire et peut être partagée avec d'autres organisations. Pour obtenir votre vérification, veuillez cliquer ici : [Vérification des antécédents au Canada - Sterling Backcheck.](#)

Pour aider nos membres à mieux comprendre ce qu'ils ont à faire, nous avons compilé une [liste des questions les plus fréquentes](#).

Ligne 	
D'ASSISTANCE	
DU SPORT CANADIEN	
 1 888 83SPORT (77678)	8h à 20h (HE) 7 jours sur 7
 info@sport-sans-abus.ca	
 www.sport-sans-abus.ca	